

**Extrait du Registre des Délibérations**  
**Séance du 4 avril 2019**  
**Nombre des Membres en exercice : 78**

**OBJET : 2019-03-25 – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (8.4) –  
ADHÉSION ASSOCIATION SEINE-MOSELLE-RHÔNE**

**DATE DE CONVOCATION : 28 MARS 2019**

**DATE DE L’AFFICHAGE : 11 AVRIL 2019 de l’extrait de Délibération**

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s’est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1<sup>er</sup> étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

Le Conseil Communautaire décide de modifier ainsi l’ordre du jour : Retrait de la délibération n°2019\_03\_39 « Délégation ponctuelle du droit de préemption urbain à l’EPFL » (devenue sans objet) et ajoute la délibération n°2019\_03\_39 « Constitution d’un groupement de commandes en vue de la passation de marchés de travaux de voiries et réseaux à Lucey ».

<b><u>Étaient présents :</u></b>	André FONTAINE, Jean-Louis CLAUDON, André FONTANA, Denis PICARD, Xavier RICHARD, Christelle AMMARI, Gérald LIOUVILLE (ayant la procuration de C. VERDELET), Jean-Luc LELIEVRE, Claude MANET, Jean-Luc STAROSSE, Emmanuel PAYEUR, Bernard FABING, Fabrice CHARTREUX (ayant la procuration de K. JUVEN), Laurent GUYOT, Francis SIEDLECKY, Roger SILLAIRE (ayant la procuration de Y. AGRIMONTI), Christophe MAURY, Isabelle GUILLAUME, Patrice KNAPEK, Bernard DOMINIAK, André MAGNIER, Michèle PILOT, Philippe MONALDESCHL, Isabelle GASPAS, Bruno BECK, Bernard DROUIN (ayant la procuration de R. MATHIEU), Raphaël ARNOULD, Gérard BOULANGER, Christine THERMINOT, Damien BRASSEUR, Michel NOISETTE, Frédérique SAUVAT, Roger JOUBERT, Chantal PIERSON, Patrick THIERY, Philippe HENNEBERT, Patrick FLABAT, Alde HARMAND (ayant la procuration de G. HOWALD), Lydie LEPIOUFF (ayant la procuration de C. GAY), Jorge BOCANEGRA, Christine ASSFELD LAMAZE (ayant la procuration d’A. BOURGEOIS), Olivier HEYOB (ayant la procuration de M. VERGEOT), Catherine BRETENOUX (ayant la procuration de F. EZAROIL), Lucette LALEVEE, Marie VIOT (ayant la procuration de C. CAMUS), Mustapha ADRAYNI (ayant la procuration de F. DE SANTIS), Guy SCHILLING, Pascal MATTEUDI, Etienne MANGEOT (ayant la procuration de S. LAGARDE), Thierry BAUER, Marie-Jeanne CHRETIEN, Alain COCUSSE, Christian HAZARD (ayant la suppléance de JM. HORNUT), Jean Pierre COUTEAU.
<b><u>Étaient excusés :</u></b>	Thierry COLLET, Yolande AGRIMONTI, Régis MATHIEU, Clément VERDELET, François MANSION, Kristell JUVEN, Fabrice DE SANTIS, Gérard HOWALD, Alain BOURGEOIS, Matthieu VERGEOT, Catherine GAY, Claudine CAMUS, Fatima EZAROIL, Stéphanie LAGARDE, Jean-Marie HORNUT.
<b><u>Avis de procuration :</u></b>	11 avis de procuration
<b><u>Avis de suppléance :</u></b>	1 avis
<b><u>Secrétaire de séance :</u></b>	André MAGNIER
<b><u>Nombre de présents :</u></b>	54 présents
<b><u>Nombre de votants :</u></b>	65 votants

## **Objectif et historique de l'association Seine-Moselle-Rhône**

L'association Seine-Moselle-Rhône est constituée sous son statut actuel depuis l'assemblée générale qui s'est tenue à l'Assemblée nationale le 24 novembre 1999 en présence de l'ancien Premier ministre Raymond BARRE.

Sa création fait suite à une fusion d'associations, au lendemain de l'abandon du projet de liaison fluviale Rhin-Rhône en 1998.

Les associations rassemblées au sein de cette nouvelle entité sont au nombre de trois :

- l'association Médinord – Mer du nord méditerranée qui soutenait depuis sa création en 1962 la réalisation du projet Rhin-Rhône ;
- l'association pour l'étude des liaisons fluviales Seine Est de la France ;
- le consortium pour l'aménagement et la modernisation de la Seine et des voies adjacentes.

L'association travaille sur les projets identifiés par la Commission Européenne qui concernent la connexion de la Moselle canalisée à grand Gabarit avec d'autres grands axes fluviaux européens. Deux liaisons concernent le territoire : Seine / Moselle et Saône / Moselle.

## **Adhésion à l'association**

Afin de pouvoir travailler au mieux sur les grandes problématiques du domaine fluvial, la Communauté de Communes Terres Toulaises souhaite adhérer à l'association Seine-Moselle-Rhône.

**La cotisation annuelle à l'association est fixée à 1 000 €.**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :**

- **de Valider l'adhésion de la Communauté de Communes Terres Toulaises à l'association Seine-Moselle-Rhône dès cette année 2019,**
- **d'Autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces utiles afférentes à l'exécution de la présente délibération.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,  
Fabrice CHARTREUX

